

Le 10 août 2020

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 10 août 2020, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

M. Gaétan Tremblay et M. Gilles Pedneault sont absents.

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-08-05 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 13 juillet 2020
 - 15 juillet 2020
5. Comptes à accepter
 - Juillet 2020
6. Adoption règlement no 346-2020 modifiant le règlement no 148-2006 relatif au zonage
7. Adoption règlement no 347-2020 modifiant le règlement no 148-2006 relatif au zonage
8. Avis de motion R 351-2020 abrogeant le R 344-2020
9. Vente vieux chargeur sur roues — M. Carl Morin
10. Nomination d'un remplaçant — Comité 3 Ailes
11. Engagement Mme Emma Paquet — Casse-croûte
12. Dérogation mineure — Mme Marie-Claude Bélanger, M. Dino Rodrigue
13. Création d'un comité — Hôtel de Ville
14. Signataires ouverture d'un financement temporaire travaux rang St-Joseph et route Fortin
15. Commande sel de déglacage hiver 2020-2021
16. Offre de Somavrac — Abrasifs
17. Fermeture 19^e Rue – Événement Expo d'autos
18. Rapports des comités
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 20-08-06 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juillet 2020 et le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 juillet 2020 tel que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

- 20-08-07 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de juillet 2020 soient acceptés selon les chèques M2000025 à M2000027, C2000338 à C2000401 et L2000176 à L2000206 pour un déboursé total de 638 000,12 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 346-2020

ATTENDU que la directrice générale/secrétaire-trésorière résume le règlement, en indique l'objet, le coût et sa portée ;

ATTENDU qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 8 juin 2020;

- 20-08-08 Il est proposé par M. Alain Dumas appuyé par M. Robby Poulin et résolu unanimement

QUE le Règlement no 346-2020 amendant le Règlement de zonage no 148-06 afin d'autoriser les « Commerces et services professionnels et personnels intégrés à une habitation » dans la zone Cb-51 soit et est adopté par ce conseil;

QUE la présente résolution ainsi que le Règlement no 346-2020 amendant le Règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

QUE le texte du Règlement no 346-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

RÈGLEMENT NO 346-2020

Règlement amendant le Règlement de zonage no 148-06 afin d'autoriser les « Commerces et services professionnels et personnels intégrés à une habitation » dans la zone Cb-51 soit et est adopté par ce conseil

ATTENDU que ce conseil a adopté le premier projet de règlement le 8 juin 2020;

ATTENDU que le conseil a remplacé l'assemblée publique par une consultation écrite de 15 jours qui a eu lieu du 9 juin au 29 juin 2020;

ATTENDU que ce conseil a adopté le second projet de règlement le 10 juillet 2020 ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance de ce conseil tenue le 8 juin 2020 ;

Il est proposé par M. Alain Dumas
appuyé par M. Robby Poulin
et résolu unanimement que

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 3.2.4, i) est modifié en ajoutant Cb-51 devant Cb-54 :

Article 2

L'article 3.2.10.4 est modifié en ajoutant le groupe d'usage « Commerce et service personnel et professionnel intégré à une habitation » à la zone Cb-51.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 347-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 148-2006 RELATIF AU ZONAGE

La directrice générale/secrétaire-trésorière résume le règlement no 347-2020 ;

20-08-09 Il est proposé par M. Alain Dumas
appuyé par Mme Louise Paquet
et résolu unanimement

QUE le règlement no 347-2020 amendant le règlement no 148-06 relatif au zonage afin de créer la zone industrielle I-73 à même la zone forestière F-93 (avec les lots 6 352 518 et 6 352 519) à même la zone forestière F-93, d'identifier les constructions et usages autorisés dans la zone I-73, d'autoriser de nouvelles constructions dans la zone F-92 et d'autoriser les logements bigénérationnels sur le territoire municipal soit et est adopté par le conseil ;

Que la présente résolution ainsi que le règlement no 347-2020 amendant le règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

Que le texte du règlement no 347-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

RÈGLEMENT NO 347-2020

Règlement amendant le Règlement no 148-06 relatif au zonage afin de créer la zone industrielle I-73 (avec les lots 6 352 518 et 6 352 519) à même la zone forestière F-93, en bordure du rang Saint-Joseph, d'identifier les constructions et usages autorisés dans la zone I-73, d'autoriser de nouvelles constructions dans la zone F-92 et d'autoriser les logements bigénérationnels sur le territoire municipal

ATTENDU que le conseil a adopté le premier projet de règlement le 14 avril 2020 ;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours, cette période a eu lieu du 9 juin au 29 juin 2020;

ATTENDU que le conseil a adopté le second projet de règlement le 13 juillet 2020 ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance du conseil du 14 avril 2020 ;

En conséquence, pour ces motifs, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement d'adopter le règlement no. 347-2020 tel que décrit :

Article 1

L'article 3.2.5 est modifié en y ajoutant le paragraphe d) suivant :

Un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ainsi que les constructions et activités nécessaires à son fonctionnement sont autorisés dans la zone I-93. Les dispositions des articles 4.14.2 et 4.16 du présent règlement s'appliquent.

Article 2

La carte « Plan de zonage, Périmètre urbain, feuillet 1/2 » en annexe au Règlement 148-06 est modifiée en :

- créant la zone industrielle I-73 à même la zone forestière F-93 ;

L'extrait de carte en annexe fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

AVIS DE MOTION R 351-2020 ABROGEANT LE R 344-2020

Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion et présente le projet de règlement 351-2020 abrogeant le R 344-2020 emprunt travaux — 4^e Avenue, 21^e Rue, route Fortin et ponceaux rang St-Joseph et route Fortin – 2 275 007 \$.

Le maire se retire de la séance.

VENTE DU VIEUX CHARGEUR SUR ROUES

- 20-08-10 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on vende le vieux chargeur sur roues à M. Carl Morin pour la somme de 2 000,00 \$ taxes incluses.

NOMINATION D'UN REMPLAÇANT— COMITÉ 3 AILES

- 20-08-11 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on nomme Mme Louise Paquet en remplacement de M. Gaétan Tremblay sur le comité des 3 Ailes.

Le maire reprend son siège.

ENGAGEMENT MME EMMA PAQUET — CASSE-CROÛTE

- 20-08-12 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on embauche Mme Emma Paquet pour travailler au casse-croûte pour la saison 2020.

DÉROGATION MINEURE — MME MARIE-CLAUDE BÉLANGER, M. DINO RODRIGUE — 13, CHEMIN DES LACS PAQUET

La demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage ;

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à implanter la résidence à 2,10 m et à 2,10 m de marge latérale et le règlement de zonage exige plutôt des marges latérales de 2 m et 2,50 m. Il manque seulement 0,4 mètres sur une marge latérale de la résidence.

Identification du site concerné

Lots 4 891 042, 4 891 856 et 5 804 465, cadastre du Québec, 13, chemin des Lacs Paquet

ATTENDU QUE le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

- 20-08-13 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure aux lots 4 891 042, 4 891 856 et 5 804 465, permettant d'implanter la résidence à 2,10 m et à 2,10 m de marge latérale.

CRÉATION D'UN COMITÉ — HÔTEL DE VILLE

- 20-08-14 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu que l'on crée un comité pour le projet de l'hôtel de ville. Le comité sera autorisé à définir les étapes du projet, à déterminer l'emplacement et statuer sur l'architecture voulue. Par contre, le comité devra toujours

valider chaque étape avec l'ensemble du conseil. Les représentants du conseil pour le comité sont : M. Yvon Paquet, maire, M. Gilles Pedneault, conseiller, Mme Louise Paquet, conseillère, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale.

M. Robby Poulin et Mme Sylvie Bruneau mettent leur dissidence.

SIGNATAIRES OUVERTURE D'UN FINANCEMENT TEMPORAIRE TRAVAUX RANG ST-JOSEPH ET ROUTE FORTIN

- 20-08-15 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise les déboursés du règlement d'emprunt 350-2020, au montant de 2 462 164 \$, paie les frais prévus à la création du financement temporaire et désigne, M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à celui-ci.

COMMANDE SEL DE DÉGLAÇAGE HIVER 2020-2021

- 20-08-16 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de Sel Icecat Inc., au montant de 24 696 \$ plus taxes, pour le sel de déglacage pour l'hiver 2020-2021.

OFFRE DE SOMAVRAC ABRASIF

- 20-08-17 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte la soumission 16420, pour le traitement de l'abrasif au XTRAGRIP, au montant de 8 740 \$ plus taxes, pour l'hiver 2020-2021.

FERMETURE 19^E RUE — EXPO D'AUTOS

- 20-08-18 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Yvon Paquet et résolu unanimement que l'on ferme temporairement la 19^e Rue (secteur aréna) pour l'Expo d'autos qui aura lieu le 16 août 2020 pour la sécurité des gens et des utilisateurs du site.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 20-08-19 La période de questions étant terminée, il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 20.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 14 septembre 2020, à la salle Optimiste de l'aréna.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 AOÛT 2020**

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale